

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences :

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Le 16 mai 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231033

**Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services
EXP Inc., pour des services professionnels pour la
surveillance de travaux de divers mandats, dont les REV
Jean-Talon, Henri-Bourassa et Berri, pour une durée de 36
mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois.
Dépense totale de 11 778 803,79 \$, taxes incluses (contrat:
9 460 740,87 \$ + variation de quantités : 1 419 111,13 \$ +
déboursés : 473 037,04 \$ + indexation : 425 914,75 \$) -
Appel d'offres public 24-20325 - 1 soumissionnaire**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231033

Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services EXP Inc., pour des services professionnels pour la surveillance de travaux de divers mandats, dont les REV Jean-Talon, Henri-Bourassa et Berri, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. Dépense totale de 11 778 803,79 \$, taxes incluses (contrat: 9 460 740,87 \$ + variation de quantités : 1 419 111,13 \$ + déboursés : 473 037,04 \$ + indexation : 425 914,75 \$) - Appel d'offres public 24-20325 - 1 soumissionnaire

À sa séance du 24 avril 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 42 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 1^{er} mai 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Ville prévoit l'aménagement et la mise à niveau de plusieurs kilomètres de voies cyclables. La présente entente-cadre de services professionnels en gestion et surveillance de travaux est destinée à divers projets, dont ceux prévus dans l'axe Henri-Bourassa, l'axe Jean-Talon et l'axe Berri. L'entente sera valide jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de la fin de la période de 36 mois. Comme l'ont indiqué les invités, divers budgets sont prévus dans l'entente pour couvrir la variation de quantités (15 %), les déboursées pour les dépenses accessoires (5 %), l'indexation des prix à la consommation (4,5 %).

L'appel d'offres a été publié du 7 février au 21 mars 2024. Parmi les 11 preneurs du cahier des charges, une seule firme a déposé une soumission. Quatre des firmes s'étant procuré les documents ont dû se désister par manque de temps, car le volume d'appel d'offres publié est très élevé durant cette période. Néanmoins, l'unique soumissionnaire, la firme les Services EXP inc., a obtenu une note intérimaire de 85,7 % et a déposé un prix dont l'écart est de 1,62 % avec l'estimation. Compte tenu de ce résultat et de la conformité de

la démarche, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé quelles étaient les stratégies envisagées pour élargir le marché et a suggéré d'annoncer à l'avance les contrats et les projets à venir. Les responsables ont précisé que le Service procède à une coordination interne avec les divers services pour éviter de publier les appels d'offres simultanément. Pour ce qui est de l'idée d'annoncer à l'avance les divers projets, celle-ci pourrait être étudiée en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 42 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.